

PRESENTS (25) : MM. Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Matthieu CHAUVIN, Gilles DESFORGES, Pierre FOUILLAND, Rémi FOURMAUX, Ernest FRANCO, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Mmes Patricia GRANGE, Anne-Claire ROUANET, M. Jean-Louis IMBERT, Mme Marie-Hélène MARTINAUD, M. Pierre MENARD, Mme Josiane MOMBRUN, M. Grégory NOWAK, Mme Marie-Claire PELTIER, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, M. Jean-Jacques RUER.

Pouvoirs (7) : Mme Prescilia LAKEHAL donne pouvoir à Mme Claire REBOUL, M. Damien COMBET donne pouvoir à Mme Evelyne GALERA, Mme Elisabeth CAILLOZ donne pouvoir à M. Jean-Jacques RUER, Mme Solange VENDITELLI donne pouvoir à Mme Marie-Claire PELTIER, M. Paul MINSSIEUX donne pouvoir à M. Jean-Louis IMBERT, Mme Jacqueline PONE-VANHAUWAERT donne pouvoir à M. Jean-Louis GERGAUD, M. Serge FAGES donne pouvoir à M. Ernest FRANCO.

Absent(e)s excusé(e)s (1) : M. Emmanuel DOSSI.

SECRETAIRE : Jean-Louis GERGAUD.

Ouverture de la séance à 20h30

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15 décembre 2015 à l'unanimité des membres présents.

Décisions du Président et du Bureau.

Il est demandé d'inscrire des montants et des détails sur les décisions du Bureau.

- Décisions du Président
 - N° 2015-48 : convention d'objectifs avec l'ADTL et versement de la subvention d'un montant de 9 800 €, année 2015.
 - N° 2015-49 : opération circulations douces 2015 – Brignais bd des Allées Fleuries : marché attribué à l'entreprise GUINTOLI pour un montant de 277 793,30 € HT.
 - N° 2015-51 : Brignais bd des Allées Fleuries – Modes doux : convention CCVG – Brignais – OPAC (afin de réaliser une voie de circulation douce sur l'emprise du trottoir).
 - N° 2015-52 : SIGERLY – convention d'organisation maîtrise d'ouvrage dissimulation des réseaux d'éclairage public et de télécommunication, chemin de la Lande et rue du Douanier Rousseau – Brignais (montant de l'opération prise en charge par la CCVG : 270 000 € HT).
 - N° 2015-53 : programme de voirie 2015 – lot 1 : Brignais, rues Diot, Simondon et des Chapeliers – lot 2 : Vourles, chemin de Champemin : marchés attribués à l'entreprise DUMAS/SONOTRA pour un montant de 121 339 € HT pour le lot 1, et 117 879 € HT pour le lot 2.
 - N° 2016-01 : aire d'accueil des gens du voyage de passage – Convention de médiation 2016 pour un montant de 19 000 €, ARTAG.
 - N° 2016-02 : convention d'occupation du domaine public – local services techniques – Chaponost pour un montant annuel de 5 400 € hors charges/an.
 - N° 2016-03 : entretien et petits travaux de voirie – territoire de la CCVG : attribution du marché à l'entreprise REGIL TP/SEEM pour un montant minimum de 120 000 € HT et maximum de 360 000 € HT.
- Décisions du Bureau
 - N° 16-2015 : primes à l'accession de 3 ménages pour un engagement total de 10 000 €.
 - N° 17-2015 : soutien à la lutte contre la précarité énergétique pour un engagement total de 3 000 € — décision modificative.

Monsieur Chauvin demande ce que signifie la précarité énergétique ?

Madame Gauquelin explique qu'une subvention est attribuée aux propriétaires, occupants ou loueurs, avec un plafond de revenus, afin de réaliser des travaux d'isolation, etc.

Monsieur BERARD interroge si l'entretien des voiries est un marché annuel et récurrent ?

Monsieur le Président répond que le petit entretien sera fait par le personnel dans le cadre de la mutualisation, mais que les petits travaux seront réalisés en sous-traitance, comme par le passé, par des entreprises.

Décisions approuvées à l'unanimité des membres.

ADMINISTRATION

- **Creation de poste pépinière d'entreprises**

Il est proposé au Conseil communautaire de valider la création d'un emploi d'attaché territorial ouvert aux grades d'attaché territorial et attaché principal du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Il est demandé s'il s'agit d'un poste supplémentaire puisque le poste est déjà occupé ?

Madame GALERA répond qu'il existe effectivement un mi-temps sur l'espace création et qu'elle donnera plus d'explications dans la délibération suivante.

Monsieur le Président précise que, en lieu et place du personnel de la Chambre de commerce, ce sera du personnel titulaire de la Communauté de communes.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Avenant convention animation CCVG/CCI**

Madame GALERA précise qu'il est apparu, après un an et demi de fonctionnement, que les « pépins » avaient besoin de beaucoup plus d'accompagnement et de présence, d'où le recrutement d'une personne à temps plein pour la pépinière tout en continuant de travailler avec la CCI sur leurs technicités (l'international, l'environnement...)

Elle expose qu'il y a actuellement 14 entreprises et 21 dirigeants, donc 33 personnes sur le site (3 personnes en 1^{ère} année, 9 entreprises en 2^{ème} année et 2 en 3^{ème} année). Elle complète qu'en 2014, 115 porteurs de projet ont été accueillis, qu'en 2015 les résultats ont sûrement pratiquement doublé, d'où la nécessité d'une personne dédiée à plein-temps au lieu d'un mi-temps.

Il est demandé à quoi correspond cette économie de 15 000 € à 20 000 € ?

Madame GALERA estime que cela correspond à la différence entre le coût d'une personne recrutée à plein-temps et le gain sur les prestations auprès de la CCI (à ce jour 60 000 € par an).

Monsieur BERARD, estimant que ce sont des compétences différentes, demande si cette personne aura également en charge l'espace création ?

Madame GALERA confirme et rappelle que le but de cet espace est de regrouper tous les renseignements.

Monsieur le Président précise que s'il n'est pas « trouvé » d'attaché territorial, une personne hors statut de la fonction sera alors recrutée.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

FINANCES

- **Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale**

Monsieur le Président rappelle que chaque année une délibération devra ainsi être adoptée.

Monsieur BOISSERIN est surpris du paragraphe, page 12, précisant que la CCVG «...S'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés. »

Monsieur PERRAUD demande des éclaircissements sur la Société Territoriale avec laquelle le pacte d'actionnaires est signé ?

Monsieur Ruer précise que c'est une société exerçant sur les marchés financiers chapeauté par l'Agence France Locale.

Il est demandé à quoi correspond la garantie dont il est question dans la délibération ?

Monsieur le Président explique que c'est une garantie du remboursement des emprunts de la CCVG, et que cela permet d'autre part d'avoir des taux avantageux et rassure.

Monsieur BERARD demande combien ont été empruntés à ce jour ?

Monsieur le Président lui répond : 2 M€.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

POLITIQUE DE LA VILLE

- **Opération de renouvellement urbain des Pérouses : échancier prévisionnel de versement de la subvention**

Madame PELTIER informe que lors du dernier comité de pilotage ont été actées, sans modification de l'échancier, trois phases de démolition au lieu de deux.

Elle rappelle que les phases de démolition sont aussi en lien avec les phases de relogements :

- la 1^{ère} phase de relogement devrait se terminer sans trop de difficultés fin mars : il reste 10 familles à reloger dont une n'ayant aucune proposition,
- la 2^{ème} phase se terminera fin septembre,
- la 3^{ème} phase sera réalisée en 2018.

Elle présente l'échancier des phases de démolition :

- 1^{ère} phase, 280 000 € : 140 000 € au 1^{er} semestre 2016 (50 %), 84 000 € au 1^{er} semestre 2017 (30 %),
- 2^{ème} phase, 120 000 € : 60 000 € au 2^{ème} semestre 2018 (50 %), 36 000 € au 1^{er} semestre 2019 (30 %),
- Solde des deux phases, 80 000 € (20 %) : 2^{ème} semestre 2019.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

AMENAGEMENT/AGRICULTURE

- **Aide fourragère**

Madame GAUQUELIN rappelle que, suite à la sécheresse de l'été 2015, un certain nombre d'agriculteurs du département ont dû acheter du fourrage (éleveurs bovins, caprins, ovins et porcins). Afin de les aider, si la communauté de communes attribue une subvention de 75 € minimum par éleveur, le département leur verse une bonification de 30 %.

Elle précise que les autres communautés de communes ont délibéré favorablement.

Il est demandé combien d'éleveurs sont concernés ?

Madame GAUQUELIN répond qu'il s'agit de quatre éleveurs.

Monsieur le Président précise que l'information émane du Conseil Départemental, et que les dossiers des éleveurs concernés ont été pris en compte par la Chambre d'agriculture. Il informe que les quatre communautés de l'Ouest lyonnais ont voté cette subvention.

A combien se monte l'aide du département ?

Monsieur le Président pense qu'il s'agit de 150 €.

Mme GAUQUELIN précise qu'aucun dossier n'a été déposé par une exploitation installée depuis moins de 5 ans sur la communauté.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

QUESTIONS DIVERSES

- **Information sur le centre aquatique**

Monsieur BOISSERIN rappelle qu'un concours a été lancé auprès des scolaires et du grand public pour trouver un nom au centre aquatique.

Ce concours a eu environ 650 participations et plus de 700 propositions qui ont été ramenées à une liste réduite de ce qui ressortait le plus souvent.

Il informe que du 25 janvier au 15 mars, un vote est ouvert sur le site de la CCGV pour choisir un nom parmi : Centre aquatique Camille Muffat, Centre aquatique du Garon, Aqua Garon, Aqua Lande, Aqua Bulles, I Buldo, Le Lud'O, L'ÔVal.

- **Association « Elles aussi »**

Monsieur le Président lit une lettre de l'association « Elles aussi ».

« Les conseils communautaires ont été élus avec un nouveau mode de scrutin, en application de la loi du 17 avril 2013 qui améliore sensiblement la présence des femmes. Toute la composition des conseils intercommunaux et de leurs instances exécutives est loin d'être paritaire le plus souvent.

C'est dans ce contexte que notre réseau pluraliste « Elles aussi » a fait une enquête exhaustive des établissements publics de coopération intercommunale sur l'ensemble du territoire. Cette action a été conduite avec le soutien de l'association des communautés de communes et du secrétariat des Travaux d'Etat au droit des femmes.

De nombreux partenaires ont participé à cette enquête, entre autres les associations « Femmes élues du Puy-de-Dôme », « Femmes élues de la Loire », « Femmes élues de l'Isère », « Femmes élues de Savoie ».

Cette étude va donner lieu à deux manifestations :

- *une remise de distinction La Marianne de la Parité 2015 dans les EPCI, dans votre région cela va être le 6 février 2016 à Albi-sur-Chéran en Haute-Savoie,*
- *et un colloque national au Sénat dédié au bilan et analyse de la représentation des femmes dans les instances politiques intercommunales le 24 mars 2016.*

Nous avons l'honneur de vous communiquer que votre EPCI a obtenu le 3^{ème} prix pour la catégorie 3 des intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Aussi souhaitons-nous votre présence et celle de représentants de votre intercommunalité pour participer à cette remise de distinction qui aura lieu le samedi 6 février 2016 à partir de 10 heures à Albi-sur-Chéran, en Haute-Savoie.

Nous faisons parvenir le règlement de cette enquête, le palmarès des lauréats et une invitation que vous pouvez diffuser auprès des personnes concernées.

Nous restons à votre disposition... »

Il précise qu'ont été obtenu :

- *le 1^{er} prix par la communauté de communes de Valence Romans dans la Drôme,*
- *le 2^{ème} prix par la communauté d'agglomération d'Annecy en Haute-Savoie .*

Monsieur le Président propose de donner l'invitation à la personne, femme, membre de l'Assemblée qui souhaiterait recevoir la Marianne.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 21h40.

Le secrétaire de séance

A Brignais le 8 février 2016

